

ACL - TARIFS VAULNAVEYS-LE-BAS - ANNEE 2025

Appliqués aux familles résidant à Vaulnaveys-le-bas. Ces tarifs tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES DE LOISIRS A LA JOURNEE (repas compris)		CENTRES DE LOISIRS A LA DEMI-JOURNEE		
	Tarifs Vaulnaveys-le-Bas	Tarifs de base	Tarifs Vaulnaveys-le-Bas	Tarifs de base	Repas
- 300	14,40 €	19,40 €	6,70 €	9,70 €	4,10 €
301 - 450	16,80 €	21,80 €	7,90 €	10,90 €	4,50 €
451 - 800	18,90 €	23,90 €	8,95 €	11,95 €	5,00 €
801 - 1000	20,00 €	25,00 €	9,50 €	12,50 €	5,30 €
1001 - 1220	22,00 €	25,00 €	10,50 €	12,50 €	5,30 €
1221 - 1450	23,10 €	26,10 €	11,05 €	13,05 €	5,60 €
1451 - 1800	24,10 €	27,10 €	12,55 €	13,55 €	5,80 €
+ 1800	25,00 €	28,00 €	13,00 €	14,00 €	6,05 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons Club Vac. : 3-6 ans ou 7-12 ans : ajouter 8 €

Le Clos d'Espiès : Stage vacances : Tir à l'arc, Cirque et V.T.T. : ajouter 8 € pour la semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi après midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Vélos Créafolies
- 450	239,80 €	205,70 €	169,40 €
451 - 1220	281,05 €	242,00 €	204,60 €
1221 - 1800	316,80 €	273,35 €	234,85 €
+ 1800	354,20 €	305,80 €	266,20€

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 4^{ème} trimestre 2025.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances d'Automne dans le cadre du centre de loisirs
les après midis

Quotient familial	Equitation : 5 séances (du 20 au 24/10)
- 450	109,00 €
450 - 1220	127,75 €
1221 - 1800	144,00 €
+ 1800	161,00 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés uniquement au siège de l'Association.